



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 22 mai 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc Tanneau, Maire.

Présents : Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Sylvie BARBET donne pouvoir à Mme Audrey STRUILLOU, M. Thomas BIET donne pouvoir à M. Christian KERRIOU, M. Christian BODERE donne pouvoir à M. Daniel LE BALCH, Mme Evelyne CIPRIANO donne pouvoir à M. Charles SEITHER, M. Antoine DEFANTE donne pouvoir à M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Danièle GLEHEN donne pouvoir à M. Henri LE CLEACH, M. Johan GUEGUEN donne pouvoir à Mme Michèle RANZONI, Mme Gaëlle LE CORRE donne pouvoir à Mme Laure VOLANT, Mme Lénaïg LOPERE donne pouvoir à M. René-Claude DANIEL.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Christine COCHOU.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23

Demande de subvention pour l'acquisition d'une autolaveuse

Del2025-035 – Nomenclature : 7.5 – Finances publiques – Subventions

Rapporteur : M. Daniel LE BALCH

M. LE BALCH informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'une autolaveuse en vue de réaliser l'entretien de la toiture terrasse de la criée, toiture qui fait partie intégrante du GR 34 qui chemine en Bretagne.

Le coût du projet est de 15 000 € HT.

La commune a obtenu du Département via le volet 1 du Pacte Finistère 2030 une subvention d'investissement de 12 000 € sur ce projet. Le reste à charge pour la commune est donc de 3000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition susvisée
- **Approuve** le plan de financement suivant :
 - o Montant de l'investissement.....15 000 €
 - o Subvention du Département (volet 1 du Pacte Finistère 2030) 12 000 €
 - o Autofinancement.....3 000 €
- **Sollicite** le Département du Finistère pour le versement de la subvention de 12 000€
- **Autorise** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Fait au Guilvinec, le 22 mai 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*